

Dépistage du cancer colorectal

Le cancer colorectal est la deuxième cause de décès par cancer en France. Pourtant, quand il est dépisté tôt, il peut être guéri dans 9 cas sur 10. C'est pour cette raison qu'un programme national de dépistage, destiné aux hommes et aux femmes à partir de 50 ans, est organisé.



En pratique, comment ça se passe ?

- 1** Si vous avez entre **50 et 74 ans**, vous êtes invité par courrier, tous les 2 ans, à **retirer ce test chez votre médecin** traitant à l'occasion d'une consultation.
- 2** Votre médecin détermine, en fonction de votre histoire personnelle et familiale, si ce test est approprié. Si c'est le cas, il vous explique comment l'utiliser et vous le remet.
- 3** Ce test, simple, rapide et indolore, est à faire chez vous. Il permet de prélever de manière très hygiénique un échantillon de vos selles grâce à une tige à replacer dans un tube hermétique.
- 4** Vous l'envoyez gratuitement par la poste, pour analyse, dans l'enveloppe T fournie avec le test. Indiquez la date à laquelle vous avez réalisé votre test, faute de quoi il ne pourra pas être interprété. Envoyez le sous 24 heures et évitez de le poster les veilles de jours fériés.
- 5** Les résultats vous sont adressés sous 15 jours ainsi qu'à votre médecin traitant.

La prise en charge : le test et son analyse sont **pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie**, sans avance de frais de votre part. La consultation chez votre médecin traitant est prise en charge dans les conditions habituelles par votre régime d'assurance maladie et votre complémentaire santé, de même que la coloscopie en cas de test positif.

Les actes de dépistage sauvent chaque année dans le Nord des centaines de vies.
Alors n'hésitez plus ! Prenez soin de votre santé et participez au dépistage !
Le dépister à temps peut vous sauver la vie.